

**COLLECTIF
NATIONAL
RASED**

collectifnationalRASED@fname.fr



Audience au Ministère de l'Éducation nationale

20 novembre 2023

Présentations

Pour le Ministère de l'Éducation nationale :

- **Mme Cécile Laloux**, Conseillère pédagogique du Ministre.
- **Mme Valentine Tchou-Conraux**, Conseillère sociale du Ministre ;
- **M. Sébastien Mounié** : Chef du bureau de l'École inclusive à la DGESCO ;
- **Mme Françoise Lopez**, adjointe à la sous-directrice de la gestion prévisionnelle, de la formation et des affaires statutaires et réglementaires à la DGRH.

Excusées :

- **Mme Marion Marty**, Conseillère école pour tous, santé scolaire et lutte contre les discriminations.

Pour le Collectif national RASED :

- **Mme Catherine Allali**, pour l'Association française des psychologues Éducation nationale (**AFPEN**) ;
- **M. Frédéric Tolleret**, pour la Fédération nationale des associations de rééducateurs de l'Éducation nationale (**FNAREN**) ;
- **Mme Maryse Métra**, pour l'Association des groupes de soutien au soutien (**AGSAS**) ;
- **Mme Joëlle Noller**, pour le Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs d'école (**FSU-SNUipp**) ;
- **Mme Stéphanie de Vanssay**, pour le Syndicat des enseignants (**SE-UNSA**) ;
- **Mme Fabienne Testa**, pour le Syndicat général de l'Éducation nationale (**Sgen-CFDT**) ;
- **M. Benjamin Bauné**, pour Solidaire Unitaire Démocratique-Éducation (**SUD-Éducation**).

Excusées :

- Fédération nationale des associations de Maîtres « E » (**FNAME**) ;
- Fédération des conseils de parents d'élèves (**FCPE**) ;
- Confédération générale du travail-Éducation (**CGT-Éduc'Action**).

Rappel du contexte, des questions et des revendications posées par le Collectif national RASED lors des précédentes rencontres avec le Ministère

Cette réunion fait suite à une première rencontre organisée par Mme Christelle Gautherot à la DGESCO le 23 mai 2022 et à une deuxième organisée par M. Thomas Leroux au ministère de l'Éducation nationale le 18 janvier 2023.

Ces précédentes rencontres ont été l'occasion pour le Collectif national RASED de faire un point sur l'état des RASED, d'exposer ses inquiétudes quant à leur organisation et leur fonctionnement actuels et de vous interroger sur leur avenir, en particulier sur la base du rapport de l'IGÉSR n°2021-013 de février 2021 sur les RASED.

Si ce rapport mentionnait bien « une image positive et motivante » des personnels des RASED et leur « implication réelle auprès des enseignants » ainsi que leur manque de moyens, il proposait néanmoins des orientations qui mettent en cause nos missions et risquent de dégrader encore l'aide apportée aux élèves en difficulté, telles que :

→ Un pilotage managérial et comptable, alors que la dimension HUMAINE de nos interventions réclamerait **davantage de confiance, pour nous permettre d'adapter nos pratiques à la connaissance que nous avons de chaque enfant et de chaque situation, toujours singulière.**

→ Une volonté d'uniformiser les modalités des aides en faisant fi des **raisons qui fondent l'enseignant spécialisé à en choisir une plutôt qu'une autre, en fonction de ce qu'il connaît des difficultés du sujet, toujours singulières**, nécessitant d'agir tantôt en groupe et tantôt en relation duelle, tantôt dans la classe et tantôt dans un autre lieu plus sécurisé pour lui.

→ Une volonté de privilégier un rôle de « **personne ressource** », apportant une aide « indirecte » auprès des enseignants, en oubliant que **nous l'assumons déjà amplement** depuis la circulaire de 2014.

Nous refusons de nous y cantonner et de ne plus faire office que de conseillers polyvalents, de « rustines » pour pallier les urgences et les insuffisances de l'école inclusive, au détriment **de la prévention et de l'aide « directe » de terrain, au plus près des écoles et des élèves.**

Cela entraînerait de surcroît une confusion de **nos spécialisations (ADP / ADR / psy), dont la pluralité permet d'offrir aux élèves un indispensable croisement des regards sur la difficulté ainsi qu'une complémentarité des aides, adaptées à la situation unique de chaque enfant.**

Après avoir posé nos arguments, nous vous avons donc demandé :

→ **D'augmenter substantiellement nos effectifs** à hauteur de ce qu'ils étaient avant les coupes sombres de 2008 (ils ont été diminués d'un tiers pour les ESADP et de près de 60 % pour les ESADR !), afin d'offrir à chaque élève et à chaque famille le même service sur tout le territoire, et non un saupoudrage de conseils dispensés par quelques personnes ressources éloignées du terrain.

→ À ces fins, de promouvoir les RASED et d'offrir **un grand nombre de départs en formation**.

→ De pérenniser **des RASED complets en confortant la place des trois professions** qui les composent, dont celle des psychologues, formés (non vacataires) et restant rattachés à l'Éducation nationale.

→ De **recentrer nos missions sur les aides spécialisées auprès des élèves** en augmentant significativement le nombre d'heures de formation au CAPPEI consacrées aux **spécialisations distinctes ADP / ADR** (module de professionnalisation) ainsi que celles consacrées au **tutorat** par des pairs expérimentés.

Ce sont quelques-uns des sujets qu'il nous paraît essentiel de voir évoluer et nous sommes à l'écoute de vos réponses, que nous souhaitons concrètes et constructives.

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">Réponses des représentants du Ministère et échanges avec les fédérations professionnelles et les partenaires</p> |
|--|

Mme Cécile Laloux (MEN)

Nous ne vous apporterons pas toutes les réponses concrètes que vous souhaitez.

Le rapport de l'IGESR date déjà de février 2021, il ne s'est pas traduit en mesures concrètes et n'est pas sur le bureau du Ministre (peu de chance après tout ce temps).

Le Ministre a engagé, le 05 octobre, une ambitieuse « Mission Exigence des Savoirs » pour élever le niveau des élèves : toutes les questions sont sur la table pour se saisir de constats préoccupants (résultats des élèves et autres indicateurs), afin de bâtir une école du bien-être et de la confiance, pour réaffirmer les droits et les devoirs des personnels et pour réaffirmer l'autorité des personnels.

Il s'agira de poser un regard précis et spécialisé sur certains élèves en fragilité d'apprentissage et d'apporter des réponses particulières pour les EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers).

Le travail de cette Mission est en cours. Elle fera des propositions suite aux auditions et consultations des enseignants. Il n'est donc pas possible de dire ce qu'il sera décidé et il reviendra au Ministre de choisir les mesures à retenir.

Je vous propose de soumettre vos questions et contributions à la commission qui pilote la Mission. Cette mission est indépendante.

Nous n'avons pas actuellement toutes les réponses à vos questions, il faut y réfléchir.

Mme Catherine Allali (AFPEN, pour le CNR)

En janvier 2023, le Ministère, qui nous avait reçus, y réfléchissait déjà... Et il réfléchit toujours.

Mme Maryse Métra (AGSAS, pour le CNR)

Ces dernières années, les RASED sont absents de tous les textes de l'Éducation nationale, comme s'ils n'existaient pas (encore récemment à propos du harcèlement).

Or, ils sont toujours là, même si hélas moins nombreux, dans la pérennité, pour assurer les liens avec les parents et les équipes.

À l'Assemblée nationale, un rapport d'information n°1856, déposé le 14 novembre par la délégation aux droits des enfants sur « l'instruction des enfants en situation de handicap », recommande de « revitaliser les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté » (recommandation n°26, pages 38 et 39).

M. Sébastien Mounié (DGESCO)

Il n'y a eu aucune suppression de postes depuis 2019 (M. Mounié communique les derniers chiffres de 2021 et 2022 : voir le tableau de l'évolution des effectifs en annexe).

Le problème, c'est l'attractivité.

Les enseignants des RASED sont les plus spécialisés de tous les postes des dispositifs de l'école inclusive.

Il faut sortir de ce « mythe » de la disparition des RASED que j'entends depuis des années !

M. Frédéric Tolleret (FNAREN, pour le CNR)

Comment voulez-vous rendre notre métier attractif quand nous sommes si peu nombreux à l'exercer, sur des secteurs de plus en plus vastes et dans des conditions de plus en plus précaires ?

Certains départements ne possèdent plus aucun enseignant spécialisé ADR ! D'autres n'en ont plus qu'un seul, qui ne voit plus les élèves mais se déplace dans tout le département d'une école à l'autre, au gré des urgences.

Changez cela et nous redeviendrons attractifs.

La disparition des RASED, « un mythe », dites-vous !??

Bien entendu, si vous comparez à 2019, vous constaterez une stagnation du nombre de postes, mais nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une stagnation.

Les RASED ont été décimés depuis 15 ans, en particulier en 2008 et en 2012 : les ESADP ont perdu près de 40 % de leurs postes, les ESADR près de 60 % et les postes de psychologues sont de plus en plus pourvus par des contractuels.

Comment imaginer que nous puissions aujourd'hui travailler correctement après de telles coupes sombres ?

Par ailleurs, quand nous évoquons la crainte d'une disparition des RASED, cela ne concerne pas que les chiffres, il s'agit aussi, plus insidieusement, de la disparition de nos métiers :

→ La disparition de leurs spécialisations, avec une formation au CAPPEI qui depuis 2017 a été réduite aux acquêts et ne forme presque plus que des « personnes ressources » polyvalentes et malléables, avec un tronc commun qui a pris toute la place au détriment des modules de professionnalisation RASED-ADP et RASED-ADR. Cela, aussi, nous fait craindre une disparition des RASED puisque sans spécialisations, pas de complémentarité des approches et pas de regards croisés sur les difficultés : comment dans ces conditions s'adapter à la singularité de chaque situation et de chaque enfant ? Comment répondre au plus près de la demande des élèves et des enseignants ?

→ Vous nous dites que les enseignants des RASED sont les plus spécialisés de tous les postes des dispositifs de l'école inclusive... C'est faux car, en réalité, depuis 2017, n'importe quel enseignant spécialisé peut postuler sur un poste de RASED, quelle que soit son option : les postes sont certes occupés (pas tous !), mais par des personnes non formées au métier.

C'est bel et bien cette disparition lente et insidieuse de nos métiers que nous redoutons. Disparition qui coïncide, ces dernières années, avec une baisse importante du niveau scolaire ainsi qu'une explosion des situations de violence, de harcèlement, de troubles du comportement, de phobie scolaire, de décrochage... alors que nous observons, dans le même temps, au déploiement d'un grand nombre de « personnes ressources » diverses et variées (EMAS, DAEP, PAS, AESH, « référents comportements divergents », etc.)

Les RASED sont au plus près du terrain, des élèves et des enseignants, ce sont des ressources de proximité, tandis que ces « personnes ressources » sont éloignées des écoles, non formées, dispersées sur de trop vastes secteurs. Elles ne connaissent pas les élèves, créent de la frustration en ne passant qu'occasionnellement pour saupoudrer quelques conseils auprès des enseignants qui ne les reverront plus et resteront seuls et démunis, sans écoute de proximité.

Les RASED connaissent les équipes et les familles, leur présence permet de créer des liens dans les écoles (enfant-élève – école – apprentissages – enseignant – famille – partenaires et services de soin - institution), ils font office de médiateurs et contribuent à pacifier des situations de plus en plus explosives dans les classes.

Dans une école de plus en plus inclusive, les enseignants se trouvent débordés par le nombre de situations singulières à gérer (handicap, troubles, problèmes de comportement), avec autant de « protocoles » à appliquer, et n'ont plus le temps de se consacrer aux élèves présentant de grandes difficultés (notre métier).

Ils ont besoin d'ÉCOUTE et d'accompagnement plutôt que d'une multiplication de protocoles à appliquer, qui les submergent et les culpabilisent.
Ils ont besoin d'aide DIRECTE auprès des enfants en grande difficulté.
C'est la mission des RASED.

Mme Valentine Tchou-Conraux (MEN)

On ne reviendra pas aux effectifs de 2002 [voir annexe] car entre-temps, il y a eu l'école inclusive, et nous en sommes à l'acte 2 de cette école inclusive, avec la mise en place prochaine des PAS (pôles d'appui à la scolarité) ...

Mme Catherine Allali (AFPEN, pour le CNR)

Les missions des PAS sont en partie redondantes avec les missions déjà accomplies par les psychologues de l'Éducation nationale.

Par ailleurs, l'intervention du personnel médico-social dans les écoles pose question car ce secteur est exsangue (CMPP, CMPE...). Comment pourrait-il intervenir à l'école ?

M. Sébastien Mounié (DGESCO)

Il n'y a pas de disparition des RASED !

Suite à la Conférence nationale sur le handicap du 26/04/2023, les mesures annoncées pour l'acte 2 de l'école inclusive ne sont que du « plus » car c'est une approche universelle de l'aide aux élèves à BEP : on élargit la cible et l'idée est d'accélérer les réponses aux BEP des élèves.

Actuellement, les coordonnateurs des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) le font en plus de leur métier. À l'avenir, les PIAL seront remplacés par des PAS (pôles d'appui à la scolarité) avec une personne dédiée à temps complet.

Ils auront la possibilité d'accueillir des familles et seront dotés de matériel pédagogique.

Ils travailleront avec l'appui des EMAS (équipes mobiles d'appui à la scolarisation).

Toutes ces mesures de l'Acte 2 de l'école inclusive et consécutives à la Conférence nationale sur le handicap, ce n'est que du « plus ». Elles résultent de groupes de travail constitués de "gens du terrain" : IEN ASH, directeurs de MDPH, CNCPH...

Cela ne remet pas en cause le travail des RASED.

Mme Fabienne Testa (Sgen-CFDT, pour le CNR)

Les psychologues de l'Éducation nationale travaillent avec les élèves en tant que sujets.

Lorsque les EMAS ou les personnels du secteur médico-social entrent dans les écoles, c'est pour ne travailler qu'avec les enseignants, à la différence des RASED, qui travaillent surtout avec les élèves.

Nous faisons un travail centré sur l'humain afin que les enfants dépassent leurs difficultés.

Il est important de rencontrer et d'accompagner les enfants dès la maternelle.

Mme Cécile Laloux (MEN)

Rien ne se substitue aux RASED : c'est complémentaire.

Mme Fabienne Testa (Sgen-CFDT, pour le CNR)

Quid de la pérennité des RASED ?

Mme Cécile Laloux (MEN)

À ce jour, il n'est pas question de supprimer les RASED ni de confondre les deux spécialisations des aides.

La question plus globale est de savoir comment aider chaque élève dans son « parcours de réussite » en réinterrogeant tous les moyens existants.

Favoriser le bien-être et l'épanouissement des élèves, ce n'est pas que l'affaire des RASED, c'est le métier de tous les personnels de l'école.

M. Sébastien Mounié (DGESCO)

Avec le PAS, l'objectif est que lorsque le besoin est identifié, avec l'accord de la famille et de l'équipe, le personnel médico-social puisse intervenir directement dans l'école pour éviter les délais de traitement de la MDPH : l'école fournit une réponse de premier niveau.

Mme Stéphanie de Vanssay (SE-UNSA)

La question des effectifs des RASED reste posée : il n'y a pas de RASED partout !

Cela a un impact sur les aides que l'on ne peut plus proposer comme avant, en particulier sur nos missions de PRÉVENTION en maternelle, où nous intervenons avant que la grande difficulté ne se transforme en trouble et les troubles en handicaps.

Ce que vous ne mesurez pas, c'est que la diminution drastique des RASED augmente le nombre d'élèves qui finissent par relever du handicap.

Aujourd'hui, nous sommes contraints à ne plus travailler que sur des urgences.

M. Frédéric Tolleret (FNAREN, pour le CNR)

En effet, les RASED, s'ils étaient plus nombreux, pourraient davantage travailler en amont de la difficulté, directement auprès des élèves, contrairement aux autres « personnes ressources » : celles-ci interviennent trop tard, au moment où la grande difficulté ou le trouble est déjà installé, et ne proposent que des rustines pour pallier les insuffisances de l'école inclusive.

Les RASED interviennent dès la maternelle et proposent des actions de prévention, pour éviter l'ancrage de la difficulté et sa transformation en trouble.

Les ESADR (enseignants spécialisés dans les aides à dominante relationnelle), en particulier, proposent de nombreuses actions de prévention, telles que l'accompagnement des enfants et des familles lors de la première rentrée en petite section de maternelle, des ateliers langages, des ateliers de maturation, des activités sensori-motrices, mais aussi des ateliers philosophie ou de réflexion sur l'empathie ou sur le harcèlement (d'actualité !) auprès de tous les niveaux de classe.

Les RASED interviennent DANS l'école, ce qui évite la médicalisation de la difficulté et l'externalisation des soins, et profite aux familles les plus démunies, qui ne peuvent pas payer des suivis chez des spécialistes libéraux.

Mme Cécile Laloux (MEN)

Nous devons conclure.

Nous avons pris note de vos questions et de vos propositions.

Nous apporterons des réponses, même si toutes ne pourront pas être favorables.

Tout n'est pas qu'une question de chiffres, même si c'est un élément.

On peut se satisfaire de plusieurs points :

- La chute de vos effectifs est endiguée ;
- Les spécificités de vos métiers ont été entendues ;
- Vos missions ne sont pas remises en cause, nous sommes attentifs au rôle du RASED et de toutes et tous au sein des écoles ;
- L'Éducation nationale a fait des efforts en termes d'effectifs d'élèves par classe et de plans de formation des enseignants.

Nous avons le souci de faire réussir tous les élèves.

Je transmets dès ce soir vos questions à la « Mission Exigence des savoirs ».

Prochaine rencontre prévue après l'annonce des mesures consécutives à la « Mission Exigence des savoirs » : peu avant les **vacances de février 2024**.

| Rentrée | E / ASDP | G / ASDR | Psy EN | Total | Elèves scolarisés (1) | Elèves / RASED (2) |
|-------------|----------|----------|--------|--------|-----------------------|--------------------|
| 2002 | 6 836 | 4 112 | 3 300 | 14 248 | 5 645 595 | 1 189 |
| 2003 à 2005 | nc | nc | nc | nc | nc | nc |
| 2006 | 7 433 | 3 796 | 3 660 | 14 889 | 5 744 496 | 1 157 |
| 2007 | 7 665 | 3 652 | 3 712 | 15 029 | 5 743 535 | 1 146 |
| 2008 | 7 620 | 3 497 | 3 727 | 14 844 | 5 746 134 | 1 161 |
| 2009 | 6 020 | 2 719 | 3 683 | 12 422 | 5 751 667 | 1 389 |
| 2010 | 6 140 | 2 715 | 3 729 | 12 584 | 5 770 941 | 1 376 |
| 2011 | 5 733 | 2 399 | 3 733 | 11 865 | 5 810 678 | 1 469 |
| 2012 | 4 505 | 1 779 | 3 704 | 9 988 | 5 820 945 | 1 748 |
| 2013 | 4 557 | 1 744 | 3 709 | 10 010 | 5 863 221 | 1 757 |
| 2014 | 4 584 | 1 721 | 3 713 | 10 018 | 5 880 897 | 1 761 |
| 2015 | 4 598 | 1 706 | 3 753 | 10 057 | 5 885 270 | 1 756 |
| 2016 | 4 699 | 1 825 | 3 736 | 10 260 | 5 872 805 | 1 717 |
| 2017 | 4 813 | 1 779 | 3 884 | 10 476 | 5 842 708 | 1 673 |
| 2018 | 4 808 | 1 750 | 3 595 | 10 153 | 5 807 765 | 1 716 |
| 2019 | 4 812 | 1 714 | 3 596 | 10 122 | 5 764 881 | 1 709 |
| 2020 | 4 785 | 1 676 | 3 634 | 10 095 | 5 691 721 | 1 691 |
| 2021 (3) | 5 836 | 1 679 | 3 508 | 11 023 | 5 613 813 | 1 528 |
| 2022 (3) | 5 722 | 1 753 | 3 640 | 11 115 | 5 564 114 | 1 502 |

| | | | | | | |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|
| Δ 2020 / 2002 | -30% | -59% | +10% | -29% | +1% | +42% |
| Δ 2020 / 2007 | -38% | -54% | -2% | -33% | -1% | +48% |
| Δ 2022 / 2007 | -25% | -52% | -2% | -26% | -3% | +31% |

Attention ! Ces chiffres reflètent le nombre de postes ouverts mais nombre d'entre eux ne sont pas pourvus (ou bien pourvus provisoirement par du personnel non formé), ce qui aggrave la situation présentée.

(1) : Champ : écoles publiques du 1er degré en France métropolitaine + DROM

(2) : RASED "type" minimum (1 psy + 1 E + 1 G) = colonne "Total" / 3

Sources : DGESCO A1-3 et DEEP (reprise par le site dcalin.fr pour les chiffres RASED 2002)

(3) SAUF 2021 et 2022 : fournis en audience le 20/11/23 par Sébastien Mounié, Chef du bureau de l'École inclusive (DGESCO), sur "enquête déclarative" de son service.

■ Baisse RASED (ou hausse nb d'élèves)
■ Effectifs RASED **minimum** (ou max élèves)
■ Effectifs RASED **maximum** (ou mini élèves)